

Brignais, le 21 décembre 2021

**Nombre de conseillers en
exercice : 37**

Présents : 33
Votants : 33
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 33

Objet :
PLH – Convention
pluriannuelle d'objectifs
SOLIHA – Améliorer les
conditions d'habitat des
ménages modestes dans le
parc privé existant.

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un

Le 14 décembre :

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 07 décembre 2021

PRESENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, M. Jérôme CROZET, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, , Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS : Mme Christiane CONSTANT, M. Thierry DILLENSEGER, Mme Valérie GRILLON, M. Daniel SERANT.

SECRETAIRE : M. Jean-Louis GERGAUD

Pouvoirs :

M. Grégory NOWAK donne pouvoir à M. Damien COMBET

Mme Claire REBOUL donne pouvoir à M. Jean-François PERRAUT

Mme Audrey PLATARET donne pouvoir à M. Dominique CHARVOLIN

Mme Clémence DUCASTEL donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE

Mme Christine MARCILLIERE donne pouvoir à Marie DECHESNE.

DÉLIBÉRATION N°2021-106

Mme Gauquelin rappelle que par décision du 7 février 2017, la CCVG a adopté son second PLH (2016-2021), et notamment ses conditions d'interventions sur le parc privé.

Depuis son premier PLH, la CCVG a adopté une convention de partenariat auprès de SOLIHA Rhône et Grand Lyon. Cette association reconnue par l'Etat « service social d'intérêt général » intervient depuis 2012 sur le territoire, sur différentes dimensions concernant l'amélioration du parc privé :

- Le diagnostic des besoins,
- L'animation / le relai d'information et le recensement des ménages concernés, et l'interface auprès des services sociaux (municipaux ou départementaux),
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage des propriétaires privés occupants, à partir d'un diagnostic préalable du logement et de la situation des occupants,

À travers son axe 4 et son action 14, le PLH2 affirme la volonté de la CCVG de promouvoir les dispositifs pour l'amélioration du parc privé existant. Le PLH2 a instauré une aide plafonnée à 2500 € /logement avec un objectif de 30 dossiers sur les six années du PLH dont 5 à 10 dossiers d'adaptation du logement.

SOLIHA apporte un soutien complet aux ménages (appui social, aide à la définition des travaux, et montage des dossiers de financement auprès de l'ensemble des opérateurs).

Dans la mesure où le PLH2 est prolongé afin de permettre l'élaboration du PLH3, la CCVG ne souhaite pas interrompre ce partenariat et l'accompagnement des ménages concernés. Il est donc nécessaire de procéder à la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2023.

Cette convention peut être adaptée chaque année en fonction du bilan des actions réalisées.

Les conditions particulières, ainsi que les montants forfaitaires pour une année, sont récapitulés ci-après :

Actions	Objectif	Base de l'estimation	Participation financière de la CCVG
Partie forfaitaire de la subvention jusqu'à 7 650 €			
Information, communication et suivi Information des propriétaires (primo contacts) Communication Lien avec la CCVG et les communes Tenue de tableaux de bord trimestriels		Forfait annuel	5 000 €
Bilan annuel	1 rapport écrit et une présentation en commission	Forfait annuel	1 000 €
Journée du TRUCK SOLIHA	Préparation et animation d'une journée animée par deux intervenants	Coût par journée	1 650 €
Partie variable de la subvention, en fonction du nombre de ménages aidés : <u>montant</u> maximum de 7 380 € réparti à titre indicatif de la façon suivante :			
Visite diagnostic du logement et de la situation du ménage occupant, <u>avec grille d'évaluation de la dégradation ou diagnostic autonomie</u>	Estimation : 4 visites-conseil*	315 € la visite conseil	1 260 €
Visite diagnostic du logement et de la situation du ménage occupant, <u>avec évaluation énergétique et estimation de travaux</u>	Estimation : 8 visites-conseil*	525 € la visite conseil	4 200 €
Accompagnement des propriétaires occupants modestes et très modestes	Pas de participation demandée à la CCVG : soutien du département sollicité par SOLIHA et mobilisation de l'AMO ANAH		
Montage administratif de la demande de subvention CCVG jusqu'au paiement	Estimation : 12 dossiers*	160 € par dossier soldé dans l'année	1 920 €
TOTAL PREVISIONNEL PAR AN			7 380 €

Le projet de convention pluriannuelle d'objectifs auprès de l'association SOLIHA est joint à la présente décision ;

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2023 en faveur de l'amélioration de l'habitat des ménages modestes dans le parc privé existant, auprès de SOLIHA Rhône et Grand Lyon.
- D'autoriser la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires et à signer ladite convention et tous les documents utiles à la bonne exécution de celle-ci.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 07/01/2022,
GAUQUELIN Françoise Présidente

